

gDTC - Demande #4734

Rappeler le montant minimal de cotisation dans toutes les pages en lien avec le règlement de la cotisation

14/09/2020 18:34 - Isabella Vanni

Statut:	Nouveau	Début:	14/09/2020
Priorité:	Normale	Echéance:	
Assigné à:	Benjamin Drieu	% réalisé:	0%
Catégorie:		Temps estimé:	0.00 heure
Version cible:			
Description			
<p>Il est rare, mais il arrive que des membres (notamment des personnes morales) activent ou demandent d'activer un paiement qui engendre un montant de cotisation annuelle inférieur au montant minimal. Peut-être qu'on pourrait rajouter un paragraphe du type :</p> <p>« Le montant minimal de la cotisation annuelle pour les personnes physiques est de 10 euros. Pour les personnes morales, le montant minimal est déterminé en fonction de différents critères, suivant le statut de l'entité [lien à https://www.april.org/fr/grilles-de-cotisation-personnes-morales].</p> <p>Libre à chaque membre d'augmenter ce montant minimal en fonction de ses possibilités et de ses souhaits. Les cotisations de nos membres sont nos principales ressources, elles nous permettent de financer nos permanents et nos actions. À contrario, n'hésitez pas à nous contacter [lien à secretaire@april.org] pour discuter des conditions d'adhésion ou pour demander des aménagements de cotisation en fonction de votre situation. »</p> <p>Pages concernées :</p> <p>https://www.april.org/adhesion?action=paiement https://www.april.org/adhesion?action=pre_paiement https://www.april.org/adhesion?action=pre_paiement_recur https://www.april.org/adhesion?action=sepa&key=58a5640889158efb10726eb1d9d70f4494dd0b54</p>			

Historique

#1 - 15/09/2020 10:49 - Isabella Vanni

- Description mis à jour

#2 - 15/09/2020 11:51 - Isabella Vanni

- Description mis à jour